

Séance du : 12 Avril 2024

Nombre de conseillers:

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt quatre le douze avril à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

Etaient présents :

ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BRUN Franck, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, GRANGÉ David, LEBARON Joëlle, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir : CHALENCON Didier donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul, LIOTHIER Céline donne pouvoir à GAUDIN-LEVERT Natacha

Absents Excusés :

Absent : HUGUES Stéphanie, BLAZEVIC Harry

Date de convocation : 05/04/2024

Date d'affichage : 05/04/2024

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Salle de danse – fixation tarif de redevance tarif d'occupation

Considérant que le local de la salle de danse situé 11 rue du Verdier, parcelle AB2023 est inoccupé et aménagé pour des cours de sport (gym douce, pilate...)
Considérant que 2 intervenants sont intéressés pour mettre en place des cours de pilate et gym douce.

Il est nécessaire de fixer les tarifs annuels de mise à disposition à titre précaire de ce local, il est proposé les tarifs suivants :

Séance 1 fois / semaine - 250 € annuel charges comprises
Séance 2 fois /semaine - 300 € annuel charges comprises

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe la redevance d'occupation du local de danse au tarif de 250 € annuel charges comprises, pour 1 séance par semaine, et 300 € annuel charges comprises, pour 2 séances par semaine.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation précaire, les avenants éventuels et tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

